



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-troisième session

Vienne, 12-16 mai 2014

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de
l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime et des États Membres dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale:
autres activités à l'appui des travaux de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime,
en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime
et la justice pénale, des organisations
non gouvernementales et autres instances**

Travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le rapport ci-joint, établi par le Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, contient des informations sur les activités menées par l'Institut. Il a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion du 22 octobre 2013, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, sur les travaux de l'Institut, conformément aux statuts de celui-ci (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

* E/CN.15/2014/1.



Principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en 1968 par le Conseil économique et social; il est administré par un Conseil de direction. L'UNICRI établit périodiquement des rapports à l'intention du Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le programme de travail est guidé par le mandat de l'Institut qui est d'aider les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. L'Institut a pour mission de promouvoir la sécurité, la justice et la paix à l'appui de l'état de droit et du développement durable. Conformément aux statuts de l'UNICRI, toutes les activités menées par celui-ci ont été financées exclusivement par des contributions volontaires. L'exécution de programmes de qualité ainsi qu'une gestion efficace et économique ont contribué à accroître de façon exponentielle l'élaboration et le financement des programmes.

2. L'Institut mène des recherches et dispense des formations axées sur l'action, fournit des informations et des services consultatifs et met en œuvre des activités, à la demande des États, aux niveaux interrégional et national. Il exploite des créneaux spécifiques et œuvre dans des secteurs spécialisés de la criminalité, de la justice, de la gouvernance des questions de sécurité et de la lutte contre le terrorisme, apportant une valeur ajoutée à la prévention du crime, à l'avancement de la justice et à la défense des droits de l'homme. Il assure également la fonction de plate-forme de consultation et de coopération sur des questions sensibles ayant trait à la gouvernance des questions de sécurité, à la prévention du crime et à la justice pénale, faisant office d'intermédiaire intègre pour rassembler des partenaires de différents horizons: États Membres, institutions de recherche, organisations internationales et société civile, pour forger une approche concertée face aux difficultés communes.

3. Le rapport du Conseil de direction sur les travaux de l'UNICRI présente les orientations stratégiques et les activités mises en place par l'Institut pour répondre aux priorités définies par le Conseil, ainsi que les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Les travaux de l'UNICRI sont organisés autour de six domaines thématiques:

- a) Lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement;
- b) Systèmes de justice pénale plus efficaces et protection des groupes vulnérables;
- c) Défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes;

d) Échange de meilleures pratiques, renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et amélioration de l'accès aux services;

e) Gouvernance de la sécurité et lutte contre l'attrait que représente le terrorisme;

f) Formation et perfectionnement: renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale.

II. Lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement

4. Le domaine thématique relatif à la lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement a pour objectif de renforcer les institutions de justice pénale et la capacité professionnelle des praticiens de la lutte contre la criminalité organisée, par l'identification de grands domaines d'intervention pour appuyer l'adoption de politiques destinées à faire face efficacement aux menaces nouvelles et émergentes que pose la criminalité organisée.

A. Contrefaçon: lutte contre la criminalité organisée et le produit illicite du crime

5. Depuis 2007, date à laquelle il a publié le rapport *Counterfeiting: a Global Spread, a Global Threat* (Contrefaçon: propagation mondiale, menace mondiale), l'UNICRI a mis en place un programme exhaustif de recherche appliquée sur la question de la contrefaçon, qui constitue une activité capitale pour les groupes criminels organisés et menace la sûreté et la sécurité des consommateurs.

1. Comparaison et analyse des législations en vigueur sur le recouvrement des avoirs et du produit du crime, et évaluation de leur applicabilité aux affaires de contrefaçon

6. En avril 2013, l'UNICRI a mené à terme, avec le soutien du Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy de la Chambre de commerce internationale, un projet de recherche qui a permis de comparer et d'analyser les législations relatives à la confiscation du produit du crime et au recouvrement d'avoirs, ainsi que leur capacité à servir d'outil efficace dans les affaires de contrefaçon. Dans le cadre de ce projet, les législations en vigueur en Australie, en Italie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suisse ont été examinées. Les travaux de recherche comprenaient la collecte de données, une analyse comparative et des entretiens avec des experts nationaux et internationaux et avec les représentants de différents organismes, le tout dans le but de recenser les meilleures pratiques pour assurer la confiscation effective du produit des infractions liées à la propriété intellectuelle. Le rapport final, intitulé "*Confiscation of the proceeds of IP crime: a modern tool for deterring counterfeiting and piracy*" (Confiscation du produit des infractions liées à la propriété intellectuelle: outil moderne de dissuasion de la contrefaçon et de la piraterie), a été présenté à plusieurs conférences internationales, en particulier au septième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la

piraterie, tenu à Istanbul du 24 au 26 avril 2013, et à la septième Conférence internationale sur la répression des atteintes à la propriété intellectuelle, tenue à Dublin du 15 au 17 octobre 2013.

7. En janvier 2013, en partenariat avec le Ministère italien du développement économique, l'UNICRI a lancé un nouveau projet de recherche pour analyser l'application en Italie de la législation relative à la confiscation du produit des infractions liées à la propriété industrielle et au recouvrement d'avoirs, en vue d'une possible utilisation de ces avoirs pour le développement économique. Les recherches prévoyaient une analyse en profondeur des biens et des entreprises confisqués aux groupes criminels organisés impliqués dans la contrefaçon, qui sont actuellement gérés par l'Agence nationale pour l'administration et la destination des biens saisis et confisqués à la criminalité organisée. Un rapport de recherche sera établi et soumis au Gouvernement italien afin de faciliter d'éventuelles mesures concrètes sur la question. L'Institut se réjouit à l'idée de partager les enseignements tirés de cette expérience avec d'autres pays.

2. Initiatives de lutte contre l'implication des groupes criminels organisés dans la production et le commerce de médicaments contrefaits

8. Un projet sur trois ans consacré à la recherche de nouvelles formes de lutte contre l'implication des groupes criminels organisés dans la production et le commerce de médicaments contrefaits est entré dans sa dernière phase en 2013. Au cours de l'année 2014, les activités du projet incluront la mise en place expérimentale d'une stratégie de communication impliquant les secteurs public et privé pour lutter contre ce type de médicaments. La coopération entre l'Italie, la Roumanie et le Royaume-Uni a conduit à la création en Roumanie d'un groupe de partenaires anticontrefaçon, qui bénéficie des orientations données par l'UNICRI.

3. Analyse du réinvestissement des capitaux illicites dans l'économie licite

9. En juin 2013, l'UNICRI a lancé un nouveau projet, destiné à analyser la manière dont les groupes criminels organisés réinvestissent les capitaux illicites dans l'économie licite, en mettant à l'essai une méthodologie de recherche axée sur la situation en Italie. Le projet prévoit également d'évaluer les répercussions des capitaux illicites sur l'économie licite. Dans le prolongement de cette initiative, l'UNICRI serait en mesure d'aider les gouvernements, à leur demande et dans le cadre de sa stratégie de prévention du crime, à localiser et recouvrer le produit du crime.

4. Partenariat avec le secteur privé: utilisation de la technologie anti-contrefaçon

10. En décembre 2013, avec l'appui financier du secteur privé et en particulier de la société SICPA Security Solutions, basée à Lausanne (Suisse), l'UNICRI a lancé une nouvelle initiative de recherche destinée à présenter les activités et les réussites des fournisseurs de technologie anti-contrefaçon qui travaillent avec les gouvernements. Deux objectifs importants ont été relevés: la protection des consommateurs face aux produits contrefaits dangereux et l'appui apporté aux gouvernements pour améliorer le recouvrement de l'impôt et les recettes fiscales. Dans un deuxième temps, l'initiative doit évaluer la possibilité de créer une plate-forme permettant aux acteurs des secteurs public et privé d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de technologie anti-contrefaçon.

B. Lutte contre l'implication de groupes criminels organisés dans la cybercriminalité

1. Recherches relatives au profilage des pirates informatiques et à l'implication de groupes criminels organisés dans la cybercriminalité

11. En 2013, l'UNICRI a présenté les résultats de ses activités de recherche consacrées au profilage des pirates informatiques et à l'implication de groupes criminels organisés dans la cybercriminalité au cours d'importantes consultations entre praticiens et décideurs, notamment à l'Académie de droit européen, au World Trade Center d'Alger, ainsi qu'à la Cyberintelligence Conference et au EUhackaton, organisés à Bruxelles. L'accent a été mis en particulier sur le renforcement des partenariats public-privé, par le biais d'une collaboration avec le Centre national de cybersécurité néerlandais et le Microsoft Digital Crime Consortium. L'Institut a contribué à la formation de juges, d'avocats et de procureurs en présentant des exposés à l'Université de Hambourg en mars 2013, lors d'un séminaire consacré à la criminalité sur Internet et à la criminalistique informatique, organisé dans le cadre du programme de coopération juridique entre l'Union européenne et Macao, et lors d'un atelier sur les nouvelles menaces visant le cyberspace, organisé par Unisys, société informatique d'envergure mondiale.

2. Échange d'informations concernant la cybercriminalité et la cybersécurité

12. L'Institut, en collaboration avec le European Electronic Crime Task Force, a réalisé dans le domaine de la cybercriminalité et de la cybersécurité une étude préliminaire sur les perspectives et les propositions en matière d'échange d'informations. Les partenaires intéressés sont invités à contribuer à l'élaboration d'une base de données, en indiquant les différentes initiatives impliquant, aux niveaux national et international, les secteurs public et privé.

3. Lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme, notamment par l'analyse du contexte

13. En 2013, l'UNICRI a lancé deux projets: l'un axé sur la poursuite précoce des groupes criminels grâce à l'utilisation de systèmes d'analyse du contexte, de justice et de renseignement, l'autre sur le thème de la sécurité en périphérie de réseaux. Ces projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec des partenaires chargés de la détection et de la répression, des criminologues et des juristes. L'Institut participe également au projet relatif au programme de recherche européen dans les domaines de la cybercriminalité et du cyberterrorisme, qui sera lancé en 2014, et il a été invité à devenir membre du Groupe consultatif du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité récemment créé.

4. Évaluation des répercussions de la cybercriminalité sur l'économie, en particulier sur les entreprises

14. En novembre 2013, l'UNICRI a organisé à Lucca (Italie) une table ronde internationale pour examiner les actuelles répercussions de la cybercriminalité sur l'économie, en particulier sur les entreprises. Les participants ont présenté des situations et des bonnes pratiques concrètes concernant la cybersécurité aux niveaux national et international. Des représentants de l'Office européen de police

(Europol), de la Commission européenne, du Ministère italien du développement économique et de banques italiennes ont participé à cette réunion, de même que des représentants d'importantes entités du secteur privé, telles que Bulgari, eBay et Confindustria (l'organisation patronale italienne).

C. Lutte contre la criminalité environnementale

1. Implication de réseaux criminels dans le trafic et l'élimination illicite de déchets toxiques

15. Afin d'appliquer les recommandations de la Conférence internationale sur les menaces actuelles et émergentes liées à la criminalité environnementale, organisée par l'UNICRI les 29 et 30 octobre 2012 en partenariat avec le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et les Ministères italiens de l'environnement et de la justice, l'Institut a poursuivi ses travaux de recherche appliquée sur l'implication de réseaux criminels dans le trafic et l'élimination illicite de déchets toxiques, en particulier de déchets illégaux d'équipements électriques et électroniques. En vue de renforcer les capacités des pays pour faire face à ce phénomène croissant, l'UNICRI s'est associé à un consortium dirigé par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) afin de mener un projet de lutte contre ce type de commerce et d'identifier les mesures susceptibles d'enrayer l'exportation illégale de déchets métalliques.

2. Lutte contre la criminalité environnementale et la corruption: le cas de l'Italie

16. Une autre initiative de recherche en cours a pour objet d'examiner les liens entre la criminalité environnementale et la corruption en Italie. Conformément aux recommandations de la Conférence internationale sur les menaces actuelles et émergentes liées à la criminalité environnementale, l'UNICRI lance actuellement une étude approfondie des instruments juridiques internationaux relatifs à la criminalité environnementale, afin d'identifier les éventuelles modifications à y apporter pour s'assurer qu'ils sont efficaces pour lutter contre la criminalité environnementale.

D. Lutte contre l'implication de groupes criminels organisés sur les marchés licites: les métaux précieux et les pierres précieuses

1. Étude des liens existants entre le trafic des métaux précieux et la criminalité transnationale organisée

17. Le trafic international illicite de métaux précieux est devenu une importante source de financement pour les groupes criminels organisés, qui exploitent les failles des législations nationales et du commerce international.

18. Dans sa résolution 2013/38, le Conseil économique et social a invité l'UNICRI à mener une étude approfondie sur les liens qui pouvaient exister entre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de métaux précieux. Avec l'appui du Gouvernement sud-africain, l'Institut a élaboré un projet consacré à l'étude de ces liens, qui sera présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-quatrième session, en 2015.

2. Lutte contre l'implication de groupes criminels organisés sur le marché des pierres précieuses de couleur

19. En avril 2013, à Turin (Italie), l'UNICRI a réuni un groupe d'experts pour examiner une nouvelle proposition de projet relative aux pierres précieuses de couleur, en collaboration avec le Vienna International Justice Institute et l'International Colored Gemstone Association. Des représentants des secteurs public et privé de plusieurs pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie, la France, le Kenya, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et la Suisse, ont participé à la réunion. L'un des objectifs était d'étudier la possibilité de créer un mécanisme qui permettrait d'assurer la traçabilité et de certifier l'origine des pierres précieuses de couleur, et d'empêcher l'intervention des groupes criminels organisés dans la chaîne d'approvisionnement. Il a été convenu qu'au cours de la phase initiale de cette initiative, l'UNICRI, en partenariat avec le secteur privé, réaliserait une évaluation de l'industrie des pierres précieuses dans les principaux pays fournisseurs participant à la réunion d'experts. Cette évaluation constituerait une première étape dans la mise en place d'un mécanisme de certification.

E. Lien entre criminalité organisée, terrorisme international et développement

20. Pour répondre aux demandes d'orientation des États Membres sur la façon d'aborder les questions relatives au lien croissant existant entre la criminalité organisée, le terrorisme et le développement, l'UNICRI organisera au cours du premier trimestre 2014 une réunion de deux jours visant à mieux faire comprendre la menace que constituent ces réseaux. Cette concertation doit aussi permettre d'étudier la meilleure façon d'appuyer les États Membres dans leur lutte contre ces nouvelles menaces.

II. Systèmes de justice pénale plus efficaces et protection des groupes vulnérables

21. Le domaine thématique relatif à des systèmes de justice pénale plus efficaces et à la protection des groupes vulnérables a pour objectif de rendre le système de justice pénale plus efficace dans le cadre de la protection des groupes vulnérables et des victimes de la criminalité, en encourageant des approches qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes en matière de prévention du crime et de sécurité, en particulier en milieu urbain.

A. Renforcement des capacités dans le domaine de la justice pour mineurs

Renforcement des capacités pour la protection des droits de l'homme au sein des populations les plus vulnérables du Mozambique

22. L'Institut met actuellement en place un projet pilote visant à renforcer les capacités pour la protection des droits de l'homme au sein des populations les plus

vulnérables du Mozambique. Ce projet contribuera à la réalisation des objectifs fixés en matière de gouvernance par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et, en particulier, ceux relatifs au renforcement des systèmes de gouvernance démocratique, à l'équité, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme. L'Institut fournit un appui au Ministère de la justice, au Procureur général pour mineurs, au Tribunal pour mineurs et au Ministère de l'intérieur dans le traitement des cas de mineurs en conflit avec la loi, notamment en révisant un manuel législatif ainsi que la législation relative à la protection des femmes et des enfants. Trois mille exemplaires du manuel seront distribués dans les écoles de police et lors des cours de formation. L'Institut organise également une formation spéciale pour les magistrats et procureurs travaillant avec des mineurs en conflit avec la loi. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICRI rédige un ensemble expérimental de procédures opératoires standard nationales pour la gestion intégrée des frontières, comprenant des procédures relatives à l'évaluation du profil des migrants et des réfugiés, à leur identification, à leur orientation, à leur protection et à l'assistance qui leur est apportée, ainsi qu'à la prise en charge humaine des migrants en situation irrégulière.

B. Réduction de la vulnérabilité

1. Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour donner aux groupes vulnérables les moyens de participer au processus démocratique

23. Par le biais de son projet visant à donner la parole aux plus vulnérables, l'UNICRI renforce les capacités d'un certain nombre d'organisations de la société civile qui s'emploient à offrir aux groupes vulnérables, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux enfants, les moyens de participer au processus démocratique et au programme de développement du Mozambique et de faire valoir leurs droits. Le projet met l'accent sur l'assistance apportée aux organisations de la société civile, en leur communiquant des informations au travers des moyens de communication les plus économiques et accessibles du pays, en particulier la radio nationale. L'objectif général est de donner la parole aux groupes les plus vulnérables dans les débats sur le développement au Mozambique et de contribuer à ce que tous les citoyens du pays participent à l'élaboration d'un programme de développement national qui soit transparent et équitable. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICRI assure l'élaboration et la production de programmes de radio destinés aux jeunes, en particulier des programmes sur les droits des enfants et l'accès à la justice, accordant une attention spéciale à la prévention du crime et aux mineurs en situation de risque ou en conflit avec la loi.

2. Prévention de la discrimination contre les personnes atteintes d'albinisme et de leur mise à mort

24. L'Institut a poursuivi l'exécution du projet de recherche visant à renforcer la protection des droits fondamentaux de l'homme dans le cadre de conflits culturels, notamment au sujet de la discrimination contre les personnes atteintes d'albinisme et de leur mise à mort. En 2013, l'UNICRI a contribué au rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les personnes atteintes d'albinisme

(A/HRC/24/57), qui a été soumis au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-quatrième session, comme suite à sa résolution 23/13 du 13 juin 2013. De concert avec la Zimbabwe Albino Association et Public Health Projects in Africa, un petit projet a été lancé pour apporter une réponse aux problèmes rencontrés par les personnes atteintes d'albinisme dans le cadre d'une approche communautaire participative. Ce projet pilote pourrait être repris dans d'autres pays africains.

3. Renforcement des capacités en matière de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes

25. L'Institut a poursuivi la mise en œuvre d'un plan régional de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes en partenariat avec les autorités de la région de Calabre, en Italie. Le projet pilote facilite l'intégration des efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour recenser les bonnes pratiques et les adapter aux différents contextes nationaux. Ce projet servira de plate-forme de dialogue et d'échange des meilleures pratiques et politiques entre les praticiens de la prévention de la toxicomanie, de la justice pénale et de la santé. En 2013, le premier rapport épidémiologique sur la situation en matière de toxicomanie en Calabre a été établi par l'UNICRI. Il servira de base à la mise en place d'un observatoire régional des drogues et des toxicomanies.

C. Lutte contre la violence sexiste

1. Violence familiale, discrimination et accès à la justice et aux services sociaux

26. La lutte contre la violence sexiste est un élément central des activités de l'UNICRI. Après la réalisation dans les 28 États membres de l'Union européenne de la première enquête complète sur les femmes victimes de violence, l'UNICRI a lancé un nouveau projet de recherche destiné à fournir des données sur les conséquences de la crise en matière de droits des femmes et d'inégalité hommes-femmes. Le projet, axé sur la violence familiale, la discrimination et l'accès à la justice et aux services sociaux, étudie des stratégies susceptibles d'aider à limiter les risques au minimum et d'atténuer les conditions qui constituent des facteurs de vulnérabilité. Des études de cas documentées sont recueillies au niveau local dans quatre pays de la sous-région méditerranéenne: en Espagne, en France, en Grèce et en Italie. Les répercussions de la récession économique sur la condition des femmes des pays de la sous-région méditerranéenne, ainsi que les mesures prises par les gouvernements de ces pays pour y faire face, sont étudiés sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Le projet a pour but de combler les lacunes existantes en matière de recherche sur les répercussions sexospécifiques de la crise économique aux niveaux national et régional, et de contribuer au cadre de développement pour l'après-2015.

2. Soutien aux femmes vulnérables touchées par la toxicomanie et l'alcoolisme

27. Les différences liées au sexe en matière de toxicomanie et la nécessité d'aider les femmes vulnérables touchées par la toxicomanie et l'alcoolisme constituent des défis auxquels la plupart des sociétés sont confrontées. Pour répondre aux demandes d'aide et d'orientation, l'UNICRI a lancé un projet consacré aux femmes confrontées à la drogue et à l'alcool ("Drugs, Alcohol and Woman Network"), dans

le cadre duquel a été créé un réseau de professionnels à même de promouvoir et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions, de politiques et de pratiques optimales fondées sur des données concrètes et adaptées aux besoins des femmes. Ce projet préconise l'adoption d'une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de tous les programmes de prévention, de traitement et de rétablissement, ainsi que dans le cadre des pratiques professionnelles conçues pour les femmes.

28. Conformément à la résolution 55/5 de la Commission des stupéfiants, relative à la promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues, l'UNICRI a élaboré une série d'outils professionnels, notamment des manuels recensant les meilleures pratiques, des plates-formes d'apprentissage sur Internet et des formations, dont le lancement est prévu pour 2014. L'Institut a également organisé des manifestations de sensibilisation dans des pays de la sous-région méditerranéenne. L'appui du Département italien des politiques antidrogue a été déterminant dans le succès et la poursuite de ce projet novateur, qui met au point un programme de grande ampleur pour promouvoir l'égalité des sexes et s'attaquer à la vulnérabilité due au sexe, eu égard en particulier à la toxicomanie et aux phénomènes connexes. L'Institut a présenté ses activités de projet lors du stage international de formation sur la mise en œuvre de stratégies et d'interventions antidrogue dans la sous-région méditerranéenne, organisé par le Gouvernement italien à Rome en décembre 2013, avec la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le Conseil de l'Europe et des pays de la sous-région méditerranéenne.

D. Promotion de la prévention du crime et de la sécurité en milieu urbain

29. L'UNICRI, la municipalité de Turin, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et des fondations privées ont organisé conjointement le Forum international des maires sur la sécurité et la prévention du crime en milieu urbain, qui s'est tenu à Turin (Italie) les 20 et 21 mai 2013. Le Forum portait sur la sécurité, la prévention du crime et la justice pénale en milieu urbain et bénéficiait de la participation de villes de différents continents, notamment Bangkok, Modène (Italie), Hébron, Beyrouth, Ouagadougou, Séoul, Durban (Afrique du Sud), Saint Pétersbourg (Fédération de Russie), Lyon (France), Madrid, Makati (Philippines), Turin (Italie), Le Cap (Afrique du Sud), Asunción, Santiago et Maputo, ainsi que du Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement. Il a permis l'échange de meilleures pratiques et contribué à la préparation de lignes directrices et de programmes pour aider les municipalités à promouvoir la sécurité, prévenir la criminalité et appuyer la justice pénale en milieu urbain.

1. Autonomisation des victimes de la criminalité à Naples (Italie)

30. Pour donner suite au Forum international des maires sur la sécurité et la prévention du crime en milieu urbain, l'UNICRI a élaboré, en partenariat avec la municipalité de Naples, des organisations locales de la société civile (en particulier

des associations de victimes de la criminalité) et les médias locaux, un projet pilote en faveur de l'autonomisation des victimes de la criminalité. Ce projet pilote, intitulé "Des voix contre la criminalité: histoires de criminalité à Naples", a été lancé le 11 février 2014 à l'hôtel de ville de Naples. Il contribuera à mieux faire connaître le témoignage et l'expérience des victimes de la criminalité dans cette ville, et à favoriser l'adoption par les autorités nationales et locales de politiques et de pratiques plus efficaces en matière de prévention du crime. Il sera repris dans d'autres villes et élargi de façon à inclure des activités liées à l'autonomisation des victimes de la criminalité, qui constitue un élément essentiel de la prévention du crime.

2. Lutte contre le phénomène des gangs de jeunes en milieu urbain

31. En 2013, l'UNICRI a lancé une nouvelle initiative relative aux gangs de jeunes en milieu urbain. Une réunion d'experts sera organisée au cours du premier trimestre 2014, avec la participation de spécialistes des milieux universitaires et de praticiens de différentes régions, afin d'examiner la progression de ce phénomène, notamment en Amérique centrale et en Europe. La réunion permettra de partager des connaissances, d'échanger des connaissances spécialisées et de mettre en valeur les résultats obtenus dans le cadre des stratégies de prévention du crime axées sur les gangs de jeunes en milieu urbain.

3. Migrants vendeurs de fleurs dans les rues de Turin: la vulnérabilité des migrants travaillant à leur compte

32. Dans le cadre de son programme sur la prévention du crime et la sécurité en milieu urbain, l'UNICRI met en place un nouveau projet de recherche sur les migrants vendeurs de fleurs dans les rues de Turin, axé sur la catégorie plus large des migrants travaillant à leur compte et sur leur vulnérabilité à la violence, à une éventuelle exploitation et à la victimisation. Cette étude permettra de mieux comprendre les flux migratoires ainsi que la vulnérabilité des migrants travaillant à leur compte.

III. Défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes

33. Le domaine thématique relatif à la défense du droit pénal international et aux pratiques correspondantes a pour objectif de promouvoir le droit pénal international par le transfert des connaissances et des pratiques des tribunaux pénaux internationaux aux systèmes judiciaires nationaux et aux mécanismes qui contribuent à la lutte contre la piraterie maritime.

A. Piraterie maritime

1. Centralisation des décisions de justice dans les affaires de piraterie

34. En partenariat avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'UNICRI a créé une base de données sur les décisions judiciaires liées à la piraterie au large des côtes somaliennes. Les gouvernements ont été invités par l'OMI à soumettre à

l'UNICRI toute information pertinente en la matière. Conformément à la demande des États membres de l'OMI, la base de données inclura également des décisions de justice concernant des actes de piraterie commis ailleurs qu'en Somalie ou d'autres infractions en lien avec la piraterie, et des informations sur les transferts postérieurs au jugement. L'Institut a partagé avec le Comité juridique de l'OMI, lors de sa réunion tenue à Londres du 15 au 19 avril 2013, les résultats de ses recherches préliminaires ainsi qu'une évaluation, fondée sur la base de données, des divers aspects de la piraterie au large des côtes somaliennes.

2. Contribution à l'élaboration d'un instrument non contraignant sur l'emploi de personnel de sécurité armé sous contrat privé à bord des navires

35. L'Institut a lancé un projet de recherche relatif à l'emploi de personnel de sécurité armé sous contrat privé à bord des navires. Un groupe de travail informel constitué d'experts a tenu deux réunions à Rome, le 26 mars et les 15 et 16 octobre 2013. Les experts, qui intervenaient à titre personnel, ont travaillé à l'élaboration d'un instrument "non contraignant" constitué d'un ensemble de lignes directrices et de normes concernant l'emploi de personnel de sécurité armé sous contrat privé à bord des navires marchands, à l'usage des entreprises du secteur privé et des gouvernements intéressés. Le rapport du groupe de travail informel d'experts a été présenté au Groupe de travail 2 du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes à sa douzième session, tenue à Copenhague en avril 2013, et à sa treizième session, tenue à Djibouti en novembre 2013.

B. Projet "justice et crimes de guerre": transfert des connaissances et des pratiques des tribunaux pénaux internationaux

36. Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités, l'UNICRI a lancé des programmes visant à recueillir et à partager avec les systèmes judiciaires nationaux les connaissances et les pratiques des tribunaux pénaux internationaux, de façon à faciliter les poursuites dans les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Ce projet, intitulé "Justice et crimes de guerre", a permis de transmettre aux pays de l'ex-Yougoslavie les connaissances relatives aux crimes de guerre dont disposait le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Pour appuyer et renforcer les capacités des avocats pénalistes, l'UNICRI a organisé un séminaire de formation annuel qui utilise le manuel sur les pratiques établies en matière de défense pénale internationale, préparé conjointement par l'Association des conseils de la défense du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et par l'UNICRI. Des outils de formation, en particulier un portail d'apprentissage en ligne disponible sur le site Web de l'UNICRI, donnent accès à un recueil de conventions et de traités internationaux pertinents, aux législations nationales et à la jurisprudence du Tribunal.

37. L'Institut, en coopération avec le Tribunal, élabore un recueil du droit coutumier afin de compléter le travail déjà accompli dans ce domaine. Ce recueil aidera les juridictions nationales à se conformer aux règles de fond appliquées par le Tribunal, qui reposent pour la plupart sur des règles du droit international coutumier. L'Institut appuie également les efforts déployés par le Tribunal et les

pays de l'ex-Yougoslavie pour ouvrir des centres d'information rattachés au Tribunal, qui disposeront de copies numérisées de ses archives publiques, en cours de préparation en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie.

38. L'Institut élargit les partenariats établis avec la Cour pénale internationale (CPI) et le Tribunal à d'autres institutions judiciaires internationales ou mixtes, comme le Tribunal spécial pour le Liban. L'échange de lettres d'accord a constitué une première étape vers un partenariat solide dans des domaines d'intérêts mutuels, concrétisé notamment par la préparation par l'UNICRI et le Tribunal spécial pour le Liban d'une publication conjointe axée sur le développement de la pratique du procès équitable dans les affaires de terrorisme jugées par les juridictions nationales.

IV. Échange des meilleures pratiques, renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et amélioration de l'accès aux services

39. Le domaine thématique relatif à l'échange des meilleures pratiques, au renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et à l'amélioration de l'accès aux services a pour objectif de protéger les droits de l'homme et de mener des travaux de recherche fondés sur des données concrètes pour promouvoir le renforcement des capacités et les meilleures pratiques en vue d'améliorer l'accès aux services.

A. Défense des droits fondamentaux et de la citoyenneté

1. Protection des droits de l'homme dans les affaires de profilage

40. L'Institut dirige un consortium de partenaires chargé d'un projet pilote destiné à identifier les principaux risques que les pratiques de profilage représentent pour les droits de l'homme, dans le cadre du programme de la Commission européenne sur les droits fondamentaux et la citoyenneté. Ce programme vise à recenser les dangers qu'implique la technologie pour le droit fondamental de la protection des données et à y faire face. En 2013, l'UNICRI a mené des recherches générales sur les répercussions du profilage sur les droits fondamentaux, dont les conclusions figurent dans deux documents de travail. Le consortium de partenaires a également travaillé à l'élaboration d'une liste de contrôle pour étudier les risques liés au profilage et d'un outil pratique à l'usage des parties prenantes, des décideurs, des gouvernements, de la société civile et des fonctionnaires qui sont confrontés aux problèmes relatifs au profilage. Parallèlement, un autre objectif est d'élaborer un questionnaire pour évaluer le cadre juridique européen concernant le profilage et les questions relatives notamment aux domaines d'application, aux procédures de réclamation et aux voies de recours, à la sensibilisation des citoyens et aux répercussions sur les droits fondamentaux. Le questionnaire a été soumis aux autorités nationales de protection des données des 28 États membres de l'Union européenne et de la Suisse. Il s'agira de la première enquête globale réalisée au niveau européen sur la question du profilage automatisé. Les meilleures pratiques recensées dans le cadre de ce programme seront partagées avec les partenaires intéressés.

2. Protection des droits de l'homme dans le cadre des essais cliniques de médicaments

41. À la demande de diverses parties prenantes, l'UNICRI a pris des initiatives pour protéger et promouvoir les droits de l'homme et veiller au bien-être des personnes prenant part aux essais cliniques et à la recherche sur les médicaments. Une attention particulière a été accordée aux aspects relatifs à la justice pénale et aux questions juridiques qui se posent dans le contexte des essais cliniques de médicaments, dont la fraude, le respect des normes déontologiques internationales, le contrôle de la qualité des médicaments et le bon fonctionnement des cadres législatifs. En s'inspirant des programmes de formation réalisés avec succès à Mwanza (République-Unie de Tanzanie) en 2012 et à Harare en 2013, l'UNICRI organisera un stage de formation avancée à Harare en 2014. Un programme de formation, accueilli par le Gouvernement ghanéen, devrait être organisé au milieu de l'année 2014.

3. Éradication de toute forme de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

42. Afin d'aider les gouvernements et la communauté internationale à éradiquer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'UNICRI a adhéré à un consortium de neuf partenaires pour mettre en œuvre un projet d'une durée de 24 mois intitulé "LIGHT ON" (Activités intercommunautaires pour combattre le symbolisme et le langage modernes associés au racisme et à la discrimination) dans le cadre du programme de la Commission européenne sur les droits fondamentaux et la citoyenneté. Ce projet a pour but de développer une culture dénonçant le racisme et encourageant les acteurs locaux à jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées. Il s'attaque au danger d'une sous-estimation du racisme comme facteur de dénigrement social et à la normalisation progressive des images et expressions racistes dans la société. Il repose sur une approche collective impliquant les parties concernées, notamment les citoyens, les groupes, les victimes, les services de détection et de répression et les autorités judiciaires. En lançant ce projet, l'objectif de l'UNICRI est de permettre de mieux comprendre à l'échelle internationale les crimes inspirés par la haine et de promouvoir des valeurs d'égalité et de non-discrimination, par le biais d'activités de sensibilisation au sort des victimes et de renforcement des capacités des services de détection et de répression. Un ensemble d'outils de lutte contre le racisme va être élaboré, notamment une application pour téléphone mobile, un système de signalement des crimes inspirés par la haine et un formulaire de signalement à l'usage des victimes et des témoins de ce type d'infractions.

B. Création d'une plate-forme permettant d'accéder aux travaux de recherche fondés sur des données factuelles

43. Dans le cadre de son projet relatif aux travaux menés par la communauté scientifique sur l'addiction, l'UNICRI a créé une plate-forme visant à faciliter le recensement et la diffusion des meilleures pratiques internationales en matière de prévention de la toxicomanie et de traitement et réadaptation des toxicomanes, et il a mis en place des programmes de formation nationaux à l'intention des

professionnels des pays de la sous-région méditerranéenne. Ce projet, qui a recours à une plate-forme en ligne spécialisée, donne accès aux travaux de recherche les plus récents fondés sur des données factuelles et diffusés par le biais de revues et bulletins spécialisés et offre aux praticiens, aux décideurs, aux magistrats et aux agents des services de détection et de répression un outil actualisé pour leur permettre de mieux comprendre les tendances récentes en matière de drogues et d'autres questions.

C. Recherche et diffusion des meilleures pratiques pour promouvoir un mode de vie sain et lutter contre les addictions

44. L'Institut travaille en partenariat avec 43 instituts de recherche dans 25 pays européens pour mettre en œuvre à l'échelle européenne le projet de recherche "ALICE RAP" (Addictions et modes de vie dans l'Europe contemporaine: projet de recadrage des addictions). Ce projet sert de base à l'analyse des risques que les addictions font peser sur la cohésion, l'organisation et le bon fonctionnement de la société européenne contemporaine. Dans le cadre de ce projet, l'Institut évalue le coût que représentent les addictions pour les systèmes de justice pénale et les alternatives à l'incarcération des toxicomanes. Il a mené une série d'entretiens dans cinq prisons italiennes avec des détenus condamnés pour des infractions liées à la drogue, notamment des détenus soumis à des mesures de haute sécurité. Ces entretiens s'inscrivent dans le cadre d'une étude qui analysera également des entretiens réalisés en Allemagne, au Royaume-Uni et en Slovénie en vue de mieux comprendre le fonctionnement des marchés des drogues illicites en Europe. La méthodologie adoptée par l'Institut figurera comme un exemple de "bonne pratique" dans un document qui sera publié en mars ou en avril 2014.

D. Programme thématique sur l'application des lois et la santé publique

45. Dans le cadre d'une initiative relative à l'application des lois et à la santé publique, l'UNICRI recherche des moyens d'améliorer la coopération de la police et du système de justice pénale dans son ensemble avec les autorités et les programmes sanitaires, afin de trouver des solutions efficaces au problème de l'usage de drogues et de la dépendance. Les démarches du système de justice pénale et des autorités sanitaires sont souvent contradictoires, comme le montrent les difficultés rencontrées pour obtenir l'appui de la police en faveur des stratégies de prévention du VIH dans de nombreuses régions du monde. Le projet de l'UNICRI aidera à formuler une approche collaborative entre les autorités sanitaires et les systèmes de justice pénale pour faire face aux problèmes en présence, comme l'usage illicite de drogues, et s'appliquera à concilier leurs démarches contradictoires. Cette initiative a été approuvée par la Conférence sur les stratégies de prévention et les décideurs politiques, qui s'est tenue à Rome en octobre 2012 et à laquelle ont participé des représentants de l'ONUDC, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ainsi que d'organisations internationales et d'organisations de la société civile.

V. Gouvernance de la sécurité et lutte contre l'extrémisme violent

46. Le domaine thématique relatif à la gouvernance de la sécurité et à la lutte contre l'extrémisme violent a pour objectif d'exploiter les créneaux spécifiques dans lesquels l'UNICRI s'est affirmé comme un centre d'expertise et un partenaire crédible en suivant, en matière de gouvernance de la sécurité, une approche qui mobilise les organismes chargés de la sécurité et les services de détection et de répression, ainsi qu'une grande partie de la société civile, les autorités locales et régionales, le secteur privé et d'autres organismes œuvrant en faveur des droits de l'homme et des droits au développement économique.

A. Renforcer la sécurité lors de grandes manifestations

47. Dans sa résolution 2006/28, le Conseil économique et social a invité l'UNICRI à poursuivre et à développer ses activités liées à l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations. Du fait de leur ampleur et de leur visibilité, les grandes manifestations sont des cibles vulnérables face aux activités illicites, dont le terrorisme, et peuvent être exploitées par des groupes criminels organisés pour mener leurs activités illégales. L'Institut met actuellement en œuvre deux initiatives régionales dans ce domaine. Le projet "Protecting major events to foster crime prevention strategies" (Protéger les grandes manifestations pour appuyer les stratégies de prévention de la criminalité), établi en coopération avec l'Organisation des États américains (OEA), prévoit des formations et des services consultatifs à l'intention de ceux qui élaborent les plans en matière de sécurité, dans le cadre des préparatifs des grandes manifestations qui auront lieu dans les Amériques. La seconde initiative régionale, "Enhancing European coordination of national research programmes in the area of security at major events: The House" (Renforcer la coordination européenne des programmes nationaux de recherche sur la sécurité lors de grandes manifestations), associe 24 États membres de l'Union européenne. Dans le cadre de ces deux initiatives, l'UNICRI a défini certaines normes de sécurité à appliquer et recensé les meilleures pratiques, et des outils techniques adaptés ont été élaborés pour aider les décideurs et les praticiens à planifier les mesures de sécurité lors de grandes manifestations. L'Institut s'emploie actuellement à mettre en place une plate-forme électronique sécurisée, qui inclura l'ensemble des outils et meilleures pratiques disponibles pour renforcer l'appui apporté aux responsables de la sécurité, ainsi qu'un recueil d'informations très détaillé.

48. L'Institut a fourni aux États membres qui en ont fait la demande une assistance technique et des services consultatifs pour la planification de la sécurité lors de grandes manifestations. En 2013, il a mis ses services à la disposition de plusieurs gouvernements, notamment ceux du Chili et de la République dominicaine dans le cadre d'ateliers régionaux et sous-régionaux, du Costa Rica pour l'organisation des Jeux centraméricains, de l'Irlande et de la Lituanie pour la présidence de l'Union européenne, de la Slovaquie pour la "Rainbow Pride" et de la Pologne pour le Championnat d'Europe de volley-ball.

49. Compte tenu du succès de l'approche régionale, l'UNICRI établit des partenariats avec d'autres organisations régionales afin d'élaborer des initiatives similaires, notamment en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique et au Moyen-Orient. Il a notamment l'intention de créer à l'échelle régionale une plate-forme et un mécanisme de sécurité et de sûreté en matière de sport pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en partenariat avec le Centre international pour la sécurité dans le sport, basé à Doha.

B. Lutte contre l'attrait que représente le terrorisme: réadaptation des extrémistes violents

50. En sa qualité de membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut, par le biais de son programme de lutte contre le terrorisme, aide les États Membres qui en font la demande à concevoir, développer et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion des extrémistes violents en milieu carcéral, appuyant ainsi la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le programme, qui encourage l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, s'inspire du Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, qui a été adopté à Istanbul en juin 2012 par la réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

1. Présentation au Conseil de sécurité du programme de l'Institut pour la réadaptation des extrémistes violents

51. En mai 2013, faisant suite à l'invitation du Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, l'UNICRI a présenté au Conseil un aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réadaptation et de réinsertion des extrémistes violents en milieu carcéral. L'accent a été mis en particulier sur les 29 meilleures pratiques figurant dans le Mémorandum de Rome et sur le programme de renforcement des capacités proposé par l'UNICRI aux États Membres qui en font la demande.

2. Faits nouveaux concernant les programmes

52. Depuis janvier 2013, l'UNICRI et le bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Tadjikistan travaillent en partenariat avec le Gouvernement tadjik à l'élaboration d'un programme visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent en milieu carcéral. Il est notamment prévu de mettre en place un programme de formation technique spécialisée pour la réadaptation et la réinsertion des extrémistes violents. Les 26 et 27 février 2013, l'UNICRI et le Centre africain d'études et de recherche contre le terrorisme (CAERT) ont organisé à Alger un atelier technique régional consacré au désengagement et à la réadaptation des extrémistes violents des pays d'Afrique du Nord et du Sahel. Après avoir consulté les pays du Sahel, l'UNICRI et le CAERT ont préparé une proposition en faveur de l'élaboration d'un programme régional.

3. Partenariat avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme

53. Pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les lignes directrices figurant dans le Mémorandum de Rome, l'UNICRI, en partenariat avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et son Centre d'excellence internationale pour la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi qu'avec le Centre international pour le contre-terrorisme de La Haye, a coorganisé une réunion du groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent, la déradicalisation et la réinsertion des extrémistes violents, qui s'est tenue à Abou Dhabi du 3 au 5 juin 2013. Les 29 et 30 octobre 2013, l'UNICRI et le Gouvernement espagnol ont organisé la réunion d'un groupe de travail consacré au rôle des théologiens et d'autres spécialistes des idéologies dans la déradicalisation en milieu carcéral, à l'intention des États membres du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, des autres États intéressés et d'experts invités à titre personnel. Ces réunions ont examiné la manière dont les gouvernements pourraient intégrer efficacement à leurs programmes les principes du Mémorandum de Rome.

C. Atténuation des risques que posent le trafic et l'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles

54. L'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et la santé des citoyens, comme en témoignent un certain nombre d'instruments et de résolutions, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Institut, en collaboration avec la Commission européenne et son Centre commun de recherche, met actuellement en œuvre un projet visant à créer des centres d'excellence pour l'atténuation des risques d'origine chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Cette initiative de l'Union européenne a pour objectif de faciliter la coopération régionale et de renforcer les politiques et les capacités dans ce domaine, par la création d'un réseau d'initiatives régionales encourageant et appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en la matière. L'initiative comprend des projets spécifiques adaptés à des besoins régionaux tels que la protection du matériel et des installations, la protection du public et des infrastructures, le refus d'un soutien aux usages abusifs et au terrorisme, les contrôles aux frontières et la surveillance des frontières, le trafic illicite, la gestion des déchets, la première intervention, la limitation des effets néfastes sur la santé publique et la gestion postaccidentelle. L'Institut supervise actuellement la mise en œuvre et l'évaluation de 19 projets qui prévoient la mise à disposition de formations et de matériel, le développement des connaissances, l'appui technique et spécialisé et des actions de sensibilisation.

55. L'initiative concerne actuellement 43 pays et huit sous-régions: la façade atlantique de l'Afrique; l'Asie centrale; le Moyen-Orient; les pays de la région du Golfe; l'Afrique du Nord; l'Asie du Sud-Est; l'Europe du Sud-Est, le Caucase, la République de Moldova et l'Ukraine; et l'Afrique centrale et de l'Est. En 2013, l'UNICRI a contribué à la création et à l'ouverture officielle de secrétariats régionaux consacrés au projet à Rabat, Amman, Manille et Tbilissi. Des secrétariats régionaux ont également été créés à Nairobi et Alger.

“@tomic”: simulation d’un accident de portée mondiale lié au terrorisme radiologique ou nucléaire

56. En collaboration avec la Commission européenne, INTERPOL, l’Agence internationale de l’énergie atomique, le Ministère néerlandais des affaires étrangères et l’Institut néerlandais de criminalistique, l’UNICRI a apporté son soutien à l’exercice de simulation “@tomic 2012”, organisé à Maastricht (Pays-Bas) du 18 au 20 février 2014 par le Coordonnateur national néerlandais pour la lutte antiterroriste et la sécurité, basé à La Haye. L’exercice “@tomic 2012” constituait l’une des premières tentatives internationales de prévision d’un accident de portée mondiale lié au terrorisme radiologique ou nucléaire dans un contexte de cybercriminalité. Cet exercice de simulation a rassemblé 150 participants venus de 30 pays. L’UNICRI a apporté son aide au Coordonnateur national et à l’Institut néerlandais de criminalistique pour l’organisation de la simulation “@tomic 2014”, dans le cadre des préparatifs du Sommet sur la sécurité nucléaire 2014 qui se tiendra à La Haye les 24 et 25 mars 2014.

D. Initiatives public-privé

57. Dans le cadre de son programme de partenariats public-privé en matière de politiques de sécurité, l’UNICRI, en association avec le Ministère brésilien de la justice et les services de renseignement portugais, a organisé à Lisbonne un séminaire dont l’objet était d’échanger des données d’expérience et des pratiques optimales en matière de protection des cibles vulnérables et des infrastructures essentielles durant la planification de la sécurité d’une grande manifestation. Une attention particulière a été accordée au rôle de la coopération public-privé lors de manifestations sportives internationales telles que celles organisées au Portugal en 2004, les Jeux olympiques d’été de Londres en 2012, ou la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association et les Jeux olympiques d’été de Rio de Janeiro, qui se dérouleront au Brésil en 2014 et 2016 respectivement.

58. L’Institut a lancé un projet pilote mettant en jeu des partenariats public-privé axés sur la prévention du crime et le renforcement de la sécurité dans un parc scientifique et technologique de Lisbonne; ce projet permet de mettre à l’essai les propositions de recommandations contenues dans le manuel établi par l’UNICRI pour contribuer à l’établissement de partenariats public-privé visant à protéger les cibles vulnérables. Le 9 octobre 2013, l’Institut a aidé la Police de sécurité publique et les entreprises locales à organiser un exercice de simulation consistant en une évacuation générale; environ 6 000 civils et 400 fonctionnaires ont participé à cet exercice. Le rapport final recense les facteurs de vulnérabilité et renferme des recommandations visant à améliorer les mesures de sécurité actuelles.

VI. Formation et perfectionnement: renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale

59. L’objectif de ce domaine thématique est de renforcer les capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale à travers la formation, notamment supérieure.

60. Le renforcement des capacités et la formation spécialisée sont les principales activités de l'UNICRI, qui s'étendent à l'ensemble de son programme de travail. L'Institut développe ses partenariats avec les universités et les établissements de formation dans le monde entier pour sensibiliser aux questions juridiques et mieux faire comprendre les droits fondamentaux et les questions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale. À cet égard, l'accent est mis en particulier sur l'enseignement et la formation supérieure et professionnelle afin de renforcer l'état de droit et la capacité juridique. En 2013, l'Institut a signé un mémorandum d'accord avec l'Universidad Argentina John F. Kennedy en vue de lancer, à compter de 2014, un programme conjoint de master en droit axé sur le droit pénal international et la justice. De nouveaux partenariats visant à organiser des cours adaptés aux besoins continueront d'être noués en 2014 en association avec l'École nationale de la magistrature de Sri Lanka et le Ministère de l'intérieur des Émirats arabes unis. En 2013, l'UNICRI a proposé son septième programme annuel de master en droit sur la criminalité internationale et la justice, organisé conjointement avec l'Université de Turin, auquel ont participé 42 étudiants de troisième cycle de 26 pays. Toujours en 2013, il a organisé, en coopération avec l'Université John Cabot à Rome, la deuxième édition de l'École d'été sur les droits de l'homme.

A. Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international

61. Pour renforcer les capacités et échanger des connaissances spécialisées, l'UNICRI élabore et dispense des stages de formation spécialisée à l'intention des décideurs, du personnel judiciaire et d'autres personnels, par exemple, le Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international pour les praticiens du droit souhaitant plaider dans des affaires de droit pénal international au niveau national ou international. Le Séminaire se déroule sous l'égide du Bureau du conseil public pour la défense de la CPI et de l'Union internationale des avocats. Autre exemple de stage spécialisé, le stage sur les droits de l'homme et les systèmes pénitentiaires destiné au personnel judiciaire brésilien, qui a été organisé par l'UNICRI pour la quatrième fois en 2013.

B. Formation aux médias

62. En 2013, l'UNICRI a lancé le Programme de journalisme et d'information du public, qui répond aux besoins des journalistes, des directeurs de l'information, des professionnels de l'information du public et des étudiants désireux d'embrasser une carrière dans ce domaine. Le programme vise à approfondir la connaissance des menaces à la sécurité qui se font jour. Au cours des ateliers, les participants se familiarisent au traitement des informations relatives aux nouvelles menaces. Des partenariats ont été noués avec des organismes des Nations Unies, en particulier le Centre régional d'information des Nations Unies, et des universités s'occupant d'information du public.

C. Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes

63. Un autre secteur de la formation thématique est le partenariat entre l'UNICRI et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé et l'ONUDC, qui a permis d'organiser un stage de formation pour les autorités nationales compétentes en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Douze pays d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié du stage de formation, qui a été dispensé en juin 2013 au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. Une autre formation régionale sera organisée en 2014 en partenariat avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

D. Centre de documentation

64. Le Centre de documentation de l'UNICRI a actualisé et mis en application de nouveaux services en ligne à l'appui de la recherche, de la formation et de l'analyse en matière de prévention du crime et de justice pénale, et un nombre accru d'utilisateurs accèdent désormais aux pages de son site Web. En 2013, le Centre a continué d'apporter son soutien à long terme aux activités de formation menées par l'Institut et à fournir des ressources spécialisées, une plate-forme en ligne spécialisée et des services spécifiques, comme une nouvelle bibliographie en ligne.

VII. Évaluation des risques et gestion de l'Institut

A. Mise en œuvre d'une politique de gestion des risques

65. Tributaire de contributions volontaires, l'UNICRI est particulièrement exposé aux menaces provenant à la fois de l'environnement interne et externe, ce qui a une incidence sur ses résultats, sa viabilité et sa réputation. Une approche systématique de la gestion des risques a été adoptée pour donner de la valeur ajoutée à la prise de décision et donner l'assurance aux parties prenantes de l'Institut que les risques importants auxquels celui-ci est exposé sont traités de manière appropriée.

66. Lors de sa réunion du 22 octobre 2013, le Conseil de direction de l'UNICRI a approuvé la politique de gestion des risques de l'Institut, estimant qu'elle énonçait clairement les grands principes de l'approche retenue en la matière, attribuait les responsabilités et les rôles correspondants et décrivait les processus pertinents. Cette politique comprend trois étapes principales: a) le recensement, l'évaluation et la hiérarchisation des risques; b) les mesures d'intervention face aux risques; et c) le suivi et la remontée de l'information. Le Conseil a décidé d'examiner la question de la gestion des risques lors de ses prochaines sessions quand il se penchera sur le programme de travail de l'Institut. Il a également décidé que tous les projets devraient suivre l'approche d'évaluation et d'atténuation des risques.

B. Gestion de l'Institut

1. Qualité de l'exécution des programmes et rentabilité de la gestion

67. Lors de sa réunion tenue à Rome les 21 et 22 octobre 2013, le Conseil de direction de l'UNICRI s'est dit satisfait du niveau très élevé d'exécution des

programmes après une croissance exponentielle du développement et du financement des programmes l'année précédente. Ce taux élevé d'exécution a été obtenu de la manière la plus efficace et rentable possible, comme il ressort d'une récente étude indépendante qui situe à 94,6 % le rapport dépenses d'appui/exécution effective, signe d'une structure de gestion et d'administration très resserrée. En 2013, le taux d'exécution des programmes (dépenses consacrées aux projets) a dépassé 21,3 millions de dollars. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, cependant, et en particulier en 2012, l'UNICRI a été affecté par une baisse sensible des contributions sans affectation particulière versées au fonds à des fins générales. Comme l'UNICRI ne reçoit aucun financement au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le déficit a été couvert par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme prélevées sur les contributions à des fins spéciales pour le financement de projets mis en œuvre par l'Institut.

2. Approbation d'un budget équilibré pour l'exercice biennal 2014-2015, et proposition et priorités budgétaires pour 2014 établies selon les critères de la budgétisation axée sur les résultats

68. Le Conseil a approuvé un budget équilibré pour l'exercice biennal 2014-2015, et le projet de budget et les priorités du programme pour 2014 ont été établis, pour la première fois, selon les critères de la budgétisation axée sur les résultats. Les propositions budgétaires ont pris en compte le flux de recettes prévu et toutes les ressources nécessaires, répartis en trois catégories: financement à des fins générales; dépenses d'appui au programme; et financement à des fins spéciales. Afin de mettre en corrélation les résultats du programme de travail et des activités de l'Institut et ses ressources financières, le budget présente un cadre logique décrivant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs de succès pour chaque élément du programme.

69. La plus grande partie des prévisions budgétaires pour 2014 à des fins spéciales sera financée à travers des accords de financement qui ont déjà été signés, en vue d'appuyer les priorités déjà établies par le Conseil, en particulier en ce qui concerne les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires; la lutte contre le terrorisme; la sécurité lors de manifestations majeures; et les nouvelles infractions. Une part importante sera financée à travers des accords de financement qui sont en voie de finalisation. Au cours de l'exercice budgétaire, l'UNICRI continuera de bénéficier de la marge de manœuvre opérationnelle nécessaire et de conclure des accords de financement pour des projets relevant de la stratégie et des priorités programmatiques établies par le Conseil, et il s'emploiera à mettre en œuvre les activités dès réception des fonds. Les coûts directs de fonctionnement pour l'exécution des projets, s'agissant notamment du personnel recruté à cette fin, sont directement imputés aux projets. En approuvant le budget, le Conseil recommande à l'UNICRI de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour divers projets, y compris tout projet supplémentaire identifié au cours de 2014, et à ce que les fonds à des fins générales aient un solde suffisant pour assurer la poursuite des activités de l'Institut.

3. Nouveaux partenariats et initiatives

70. Le Conseil s'est félicité des partenariats de travail noués et développés avec des organisations internationales, notamment l'Union européenne; des entités des Nations Unies telles que le PNUE, ONU-Habitat, la Banque mondiale et l'OMI; d'autres organisations internationales, telles que l'OEA, Europol et INTERPOL; et

le secteur privé, dont la Fondation Cartier pour l'art contemporain, SICPA Security Solutions et la Compagnia di San Paolo. Cette évolution a contribué à élargir la base des donateurs de l'UNICRI. Le Conseil s'est félicité de l'initiative de l'Institut tendant à élaborer un cadre stratégique avec le secrétariat exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise, pour aider les États membres de la Communauté à lutter contre la criminalité organisée et la corruption et à promouvoir la prévention du crime et la sécurité en milieu urbain.
